

LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE

au troisième trimestre 2009

Au troisième trimestre 2009, le taux de rotation, défini comme la moyenne des taux d'entrée et de sortie, s'infléchit légèrement à 10,3 %, après 10,5 % au deuxième trimestre 2009. Ce fléchissement provient du léger repli du taux de sortie alors que le taux d'entrée se stabilise. Les embauches en CDD se maintiennent à un niveau élevé ; les embauches en CDI, quant à elles, se sont stabilisées à un niveau plancher depuis le début de l'année 2009, après avoir nettement chuté en 2008. Le taux de recours à l'intérim se redresse légèrement au troisième trimestre, après avoir fortement diminué depuis le début 2008.

Après deux trimestres de progression, le taux de sortie se replie légèrement au troisième trimestre 2009, suite à la baisse des fins de CDD, notamment dans les petits établissements du tertiaire. Le taux de démission, en forte chute depuis le dernier trimestre 2008, se stabilise, tandis que les licenciements économiques s'établissent pour le deuxième trimestre consécutif à un niveau jamais atteint depuis 1997.

Après une remontée temporaire au second trimestre 2009 [1], le taux de rotation, moyenne des taux d'entrée et de sortie, a légèrement diminué au troisième trimestre 2009. Il se situe désormais à 10,3 %, après 10,5 % au deuxième trimestre 2009 (tableau 1). Ce léger tassement s'explique par des sorties en diminution, alors que les embauches se maintiennent à leur niveau du trimestre précédent (graphique 1).

Les embauches en CDI à un niveau plancher

Le taux d'entrée se stabilise à 10,3 % au troisième trimestre 2009 après un rebond au trimestre précédent.

Le taux d'entrée en CDD, orienté à la hausse depuis le début de l'année 2009, a atteint un niveau historiquement élevé au second trimestre 2009 (8,1 %), et s'y maintient au troisième trimestre (graphique 2). Le niveau élevé des embauches en CDD dans le secteur tertiaire explique ce profil (1). Pour leur part, les recrutements en CDD se replient à nouveau dans l'industrie et dans la construction, après leur rebond du second trimestre.

Le taux d'embauche en CDI a chuté d'un tiers entre son point haut atteint au troisième trimestre 2007 (3,4 %) et le premier trimestre 2009 (2,2 %). Il s'est stabilisé depuis à 2,2 %. Les embauches en CDI stagnent dans

(1) Au troisième trimestre de 2009, les CDD représentent près de 80 % des embauches dans le tertiaire, 70 % dans l'industrie et 60 % dans la construction



la construction, secteur où elles représentent traditionnellement une part importante des embauches. Elles se contractent légèrement dans le secteur industriel et se renforcent quelque peu dans le secteur tertiaire.

Le taux de recours à l'intérim se redresse légèrement au troisième trimestre 2009. Il atteint 2,2 %, après 2,0 % les deux trimestres précédents. Ce redressement provient essentiellement du secteur de l'industrie qui recourt traditionnellement assez massivement à l'intérim. Le taux de recours s'inscrivait dans ce secteur en forte baisse depuis le début 2008, avant de manifester un mouvement haussier ce trimestre.

Au final, la dégradation de la situation conjoncturelle amorcée au cours de l'année 2008 s'est traduite par un infléchissement très marqué des entrées en CDI [2]. Parallèlement, la part des embauches en CDD a augmenté sensiblement, et ce dans l'ensemble des secteurs. Elle atteint 78,2 % au troisième trimestre de 2009, alors qu'elle était de 70,8 % au premier trimestre 2008.

Les sorties pour fin de CDD reculent à nouveau

Au troisième trimestre 2009, le taux de sortie baisse légèrement après la progression du trimestre précédent (graphique 1). Il s'établit à 10,4 % au troisième trimestre, après 10,6 % au deuxième trimestre de 2009.

Ce tassement provient en grande partie des sorties pour fin de CDD qui, après avoir atteint un pic au second trimestre 2009, marquent le pas ce trimestre (7,2 %, après 7,4 %, graphique 3), notamment dans les petits établissements du tertiaire.

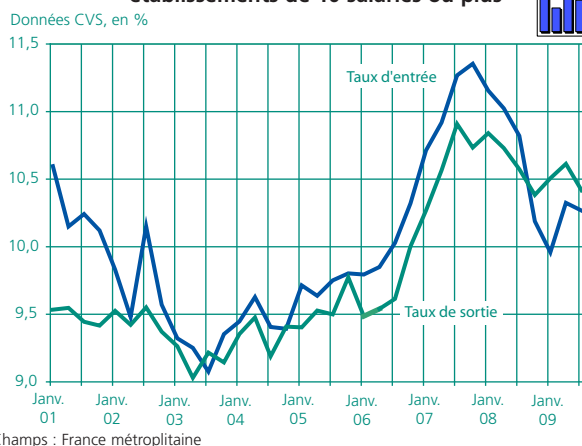
Le taux de démission, qui a fortement chuté depuis le dernier trimestre 2008, reste proche de 1,3 % au troisième trimestre 2009. Il baisse légèrement dans l'industrie (0,4 % au troisième trimestre 2009) et le tertiaire (1,6 %) et augmente quelque peu dans la construction (1,2 %).

Le taux de licenciement économique, qui a fortement augmenté à partir de fin 2008, se stabilise à un niveau historiquement élevé ce trimestre (0,3 %). Les licenciements économiques se manifestent essentiellement dans le secteur de l'industrie, où ce taux atteint 0,6 % (graphique 4).

Le taux de sortie pour fin de période d'essai reste stable ce trimestre, à 0,4 %. Enfin, le taux de départ en retraite se contracte légèrement à 0,2 %, après avoir connu une forte progression avec la mise en place des retraites anticipées pour carrières longues en 2004.

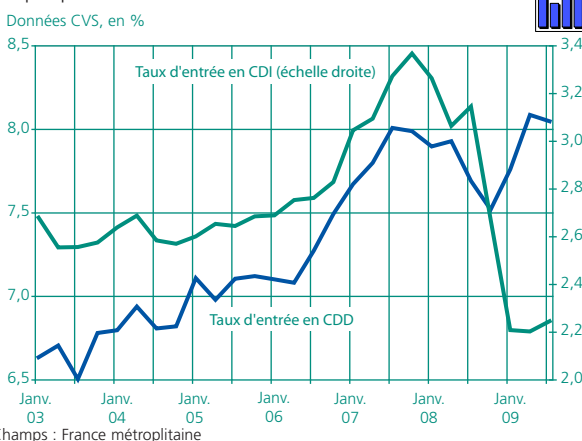
Céline THEVENOT (Dares).

Graphique 1 • Mouvements de main-d'œuvre dans les établissements de 10 salariés ou plus



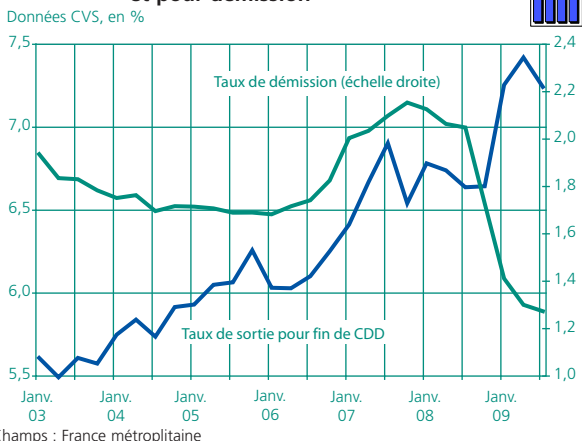
Source : Dares, DMMO-EMMO

Graphique 2 • Taux d'entrée en CDD et CDI



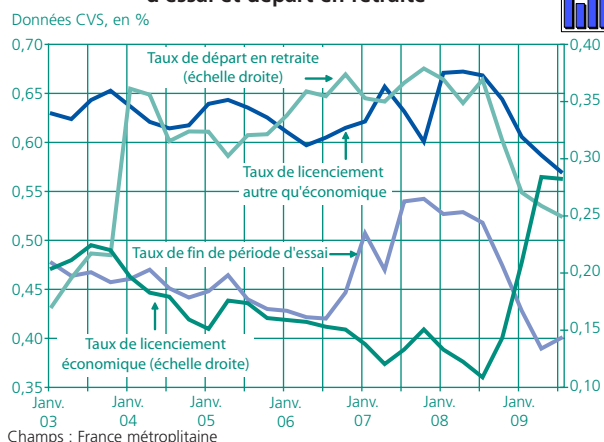
Source : Dares, DMMO-EMMO

Graphique 3 • Taux de sortie pour fin de CDD et pour démission



Source : Dares, DMMO-EMMO

Graphique 4 • Taux de sortie pour licenciement économique et autre qu'économique, fin de période d'essai et départ en retraite



Source : Dares, DMMO-EMMO

MÉTHODOLOGIE

Les données sur les mouvements de main-d'œuvre sont issues de deux sources statistiques distinctes :

- **La déclaration mensuelle des mouvements de main-d'œuvre (DMMO)** : chaque mois, les établissements de 50 salariés ou plus adressent à l'administration un relevé détaillé des contrats conclus ou résiliés durant le mois précédent ;

- **L'enquête sur les mouvements de main-d'œuvre (EMMO)** : chaque trimestre, la Dares interroge les établissements de moins de 50 salariés à l'aide d'un questionnaire comparable au formulaire déclaratif. Environ 50 000 établissements sont interrogés selon un sondage stratifié, par zone d'emploi, secteur d'activité et tranche de taille. Jusqu'en 2006, seuls les établissements de 10 à 49 salariés étaient interrogés. Depuis 2007, les établissements de 1 à 9 salariés sont également interrogés.

Du fait de l'extension du champ de l'EMMO aux établissements de moins de 10 salariés en 2007, les résultats des mouvements de main-d'œuvre sur le champ des établissements de plus de 10 salariés présentent une rupture en 2007 [3].

Les résultats des mouvements de main-d'œuvre sur le champ des établissements de moins de 10 salariés sont publiés à ce jour à un rythme annuel, la disponibilité des données depuis 2007 ne permettant pas encore la correction des variations saisonnières.

Le champ porte sur le secteur concurrentiel (industrie, construction et tertiaire) de la France métropolitaine. Sont en particulier exclus les administrations publiques, les collectivités territoriales, les principaux établissements publics, les établissements relevant de la Défense nationale et les établissements de travail temporaire. Les résultats s'appuient sur la nomenclature d'activité des établissements en NAF rév. 2.

Le nombre d'intérimaires est renseigné par les établissements en fin de trimestre (les missions d'intérim ne sont pas prises en compte dans les mouvements de main-d'œuvre au cours du trimestre).

Toutes les données trimestrielles (sauf les ruptures conventionnelles) sont corrigées des variations saisonnières (CVS). Elles sont révisées chaque trimestre.

Le taux de rotation (ou turn-over) est la moyenne des taux d'entrée et de sortie. Depuis la publication du 1^{er} semestre 2009, les taux d'entrée et de sortie sont calculés hors transferts entre établissements d'une même entreprise. Pour une période donnée, le taux d'entrée (respectivement de sortie) est le rapport entre le nombre total d'entrées (respectivement de sorties) de la période et l'effectif moyen sur la période. La différence entre le taux d'entrée et le taux de sortie ne reflète qu'approximativement l'évolution de l'emploi car la prise en compte de la démographie des entreprises est très délicate. Cette différence n'est pas commentée.

Les entrées comprennent les embauches en contrat à durée déterminée et en contrat à durée indéterminée. Les contrats à durée déterminée comprennent les contrats d'apprentissage et les contrats aidés, à la différence d'autres sources comme l'enquête Emploi de l'Insee.

Les sorties comprennent les fins de contrat à durée déterminée, les démissions, les licenciements économiques et pour motif personnel, les ruptures conventionnelles, les départs à la retraite et les fins de période d'essai.

Le taux de recours à l'intérim est le rapport entre le nombre d'intérimaires et la somme du nombre d'intérimaires et de salariés en fin de trimestre. Il est inférieur en niveau à celui publié par la Dares à partir des sources exhaustives de Pôle emploi. Son évolution est toutefois pertinente.

Taux d'entrée	=	$\frac{\text{nombre total d'entrées d'une période}}{\text{nombre de salariés, en moyenne sur la période}}$
Taux de sortie	=	$\frac{\text{nombre total de sorties d'une période}}{\text{nombre de salariés, en moyenne sur la période}}$
Taux de rotation	=	$\frac{\text{taux d'entrée} + \text{taux de sortie}}{2}$
Taux trimestriel de recours à l'intérim	=	$\frac{\text{nombre d'intérimaires}}{\text{nombre d'intérimaires} + \text{nombre de salariés, en fin de trimestre}}$

Pour en savoir plus

[1] Arnold C., Picart C. (2010), « Les mouvements de main-d'œuvre au premier semestre 2009 », *Dares Analyses* n°026, mai.

[2] Domens J., Loquet J. (2009), « L'emploi salarié au troisième trimestre 2009 », *Premières Informations*, Dares n° 50.4, septembre.

[3] Arnold C. (2009), « Les mouvements de main-d'œuvre en 2008 : un infléchissement après un début d'année en hausse », *Premières Informations*, Dares n° 44.2, octobre.

DARES ANALYSES et DARES INDICATEURS sont édités par le Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le Ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15.
www.travail.gouv.fr (Rubrique Études, Recherche, Statistique de la DARES)

Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22.(60 ou 61) / Télécopie : 01.44.38.24.43 / Réponse à la demande : dares.communication@travail.gouv.fr

Rédactrice en chef : Alice Guerber-Cahuzac. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton.

Maquettistes : Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali.

Conception graphique : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et Ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique.

Impression : Ateliers Modernes d'Impression, 19, rue Latérale, 92404 Courbevoie.

Abonnements : dares.communication@travail.gouv.fr

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253-1545.



